

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 12 MARS 2012, À 19H00, AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que monsieur le conseiller Normand Grenier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Jean-Marc Fortin.

Sont absents, monsieur le maire Gérard Boutin et monsieur le conseiller Richard Ruest.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 9 mars 2012, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Fortin, déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2012-03-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Demande de reconduction de la division du territoire de la Ville d'Otterburn Park en districts électoraux
 - 4.2 Reconduction du contrat de travail temporaire de monsieur Vincent Verdon – Inspecteur en urbanisme – Du 14 mars au 31 décembre 2012
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de question mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipale numéro 397.

RÉSOLUTION 2012-03-055

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la susdite Loi et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

RÉSOLUTION 2012-03-056

RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE MONSIEUR VINCENT VERDON – INSPECTEUR EN URBANISME – DU 14 MARS AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de travail temporaire à durée déterminée de monsieur Vincent Verdon, à compter du 14 mars jusqu'au 31 décembre 2012, au Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans son rapport en date du 8 mars 2012 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park reconduise le contrat de travail temporaire de monsieur Vincent Verdon, à titre d'inspecteur en urbanisme, pour une durée déterminée, du 14 mars jusqu'au 31 décembre 2012 à un taux horaire de 20,62 \$ et aux autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs et qui lui sont applicables, le cas échéant.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de question mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipale numéro 397.

**RÉSOLUTION
2012-03-057**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier:

QUE la présente séance soit et est levée à 19h02.

Jean-Marc Fortin
Maire suppléant

Julie Waite
Greffière